



AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 août 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2025

"SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210-2022"

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 242-2025 entrera en vigueur conformément à la Loi

Donné à Lac-Etchemin, ce 6^e jour d'août 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 242-2025 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, le 6^e jour d'août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour d'août 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance